

DEPARTEMENT DU NORD

SYNDICAT MIXTE du SCOT SAMBRE AVESNOIS

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL

SEANCE du Lundi 21 Février 2022

Date de la convocation : 14 Février 2022

L'an 2022, le vingt-et-un février à 18H30, le Comité Syndical s'est réuni au Pôle Tertiaire Intercommunal de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois à Avesnes sur Helpe sur la convocation de son Président Monsieur Benjamin SAINT-HUILE.

- Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 39
- Nombre de présents : 17
- Nombre de votants : 18



(Fonctionnement dérogatoire des organes délibérants en période Covid-19 : le quorum passe à un tiers et les élus peuvent être porteurs de deux pouvoirs au lieu d'un).

DELIBERATION N° 22-01- REFERENCE : SP/CM

OBJET : Compte de gestion de l'exercice 2021

EPCI	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
Agglo Maubeuge Val de Sambre (21)		Bernard	BAUDOUX		Arnaud	BEAUQUEL
	X	Alain	BOUILLIEZ		Grégory	BELAZIZ
	X	Pascal	CHABOT		Emmanuelle	DELABRE
		Benoît	COURTIN		Thierry	DEPARIS
		Arnaud	DECAGNY		Claude	DUPONT
	X	Serge	GUILLAUME		Jean	DURIEUX
	X	Michel	HANNECART		Michel	DUVEAUX
		Fatiha	KACIMI		Hugo	GEORGES
		Nicolas	LEBLANC		Jacques	LAMQUET
		Patrick	LEDOC		Jean-Pierre	LEBLANC
		Thérèse	PECHER		Michel	LEFEBVRE
		Fabrice	PIETTE		Marjorie	MAHIEUX
		Thomas	PIETTE		Jean-Claude	MARET
		Marie-Pierre	ROPITAL		Claude	MENISSEZ
	X	Ghislain	ROSIER		Patrick	MOULART
	X	Benjamin	SAINT-HUILE		Alexandre	PAREE
		Lucien	SERPILLON		Vincent	PETIT
		Jacques	THURETTE		Brigitte	RASSCHAERT
		Sylvie	TOURNAY	X	Jean-Louis	SIMON
	X	Didier	WILLOT		Grazielle	VANBELLE
	Stéphane	WILMOTTE		David	ZELANI	
CC Cœur de l'Avesnois (5)		Antoine	BADIDI		Sandra	BROGNET
	X	Christine	BASQUIN		Vincent	JUSTICE
		Hervé	LASPALAS		Maxime	LOUGUET
		Sébastien	SEGUIN	X	Claude	ROYAUX
	X	Freddy	THERY		Wilfrid	SALMON
CC du Pays de Mormal (8)		Guislain	CAMBIER		Georges	BROXER
	X	Francine	CAUCHETEUX		Bertrand	FLAMENT
		François	ERLEM		André	FREHAUT
		Alain	GERARD		Benoit	GUIOST
		Marie Sophie	LESNE		Pierrette	GUIOST
	X	Jean Pierre	MAZINGUE		Gautier	MEAUSSONE
	X	Dominique	QUINZIN		René	QUINZIN
X	Anthony	VIENNE		Didier	ROGEAU	
CC Sud Avesnois (5)		Mickaël	HIRAUX		Jean Guy	BERTIN
		Sylvain	OXOBY		Patrick	LANDA
	X	Jean Luc	PERAT		Thierry	REGHEM
		Aurélie	PEROT		Amandine	TROCLET
	X	Benoît	WASCAT		Benjamin	WALLERAND

Pouvoirs :

CCCA

Sébastien SEGUIN à Benjamin SAINT-HUILE

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil syndical ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par M. le Trésorier, comptable du Syndicat.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et la décision modificative qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,



Le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois :

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-3, L.2121-17, L. 2121-29 et D. 2343-5 ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Vu l'article 8 de la loi n° 99-1126 du 28 décembre 1999 ;
- Vu le compte administratif de l'exercice 2021 ;
- Vu le projet de compte de gestion présenté par M. le Trésorier ;
- Vu les résultats de l'exercice 2021 en section de fonctionnement et en section d'investissement ;

Considérant :

- qu'au cours de la même séance, le conseil syndical a approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,
- que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
- que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ainsi que sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par M. le Trésorier, visé conforme par l'ordonnateur, présente les mêmes résultats que le compte administratif.
- **APPROUVE** le compte de gestion de M. le Trésorier, comptable du Syndicat Mixte du SCoT Sambre Avesnois pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

26000 - SYNDICAT MIXTE SCOT SAMBRE AVESN
RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	395 167,54	332 723,58	727 891,12
Titres de recettes émis (b)	336 018,23	322 153,56	658 171,79
Réductions de titres (c)		36 664,80	36 664,80
Recettes nettes (d = b - c)	336 018,23	285 488,76	621 506,99
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	395 167,54	332 723,58	727 891,12
Mandats émis (f)	289 788,86	298 314,89	588 103,75
Annulations de mandats (g)		4 569,00	4 569,00
Dépenses nettes (h = f - g)	289 788,86	293 745,89	583 534,75
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	46 229,37		37 972,24
(h - d) Déficit		8 257,13	

Ainsi fait et délibéré en séance au jour, mois et an que dessus. Suivent les signatures.

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmis à la Sous-Préfecture le **23 FEV. 2022**

Publiée ou notifiée le **23 FEV. 2022**

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Pour extrait conforme,

Le Président,

Benjamin SAINT-MULLE

SYNDICAT MIXTE
du SCOT
SAMBRE AVESNOIS
Mairie d'Avesnes-sur-Helpe

